

**L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE** à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**  
**PRESENTS** – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS  
**ABSENTS EXCUSES** – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)  
**ABSENT NON EXCUSE** – M. PINEL  
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

**OBJET – Personnel territorial - Modification du tableau des effectifs – création de trois postes de rédacteur-chef**

Il est exposé à l'assemblée que dans le cadre de la professionnalisation et du perfectionnement professionnel, la collectivité a mis en place un plan de formation permettant aux agents de suivre des préparations aux concours et examens professionnels.

Trois agents ont réussi l'examen professionnel de rédacteur-chef.

Leur positionnement hiérarchique les place en situation d'encadrement et de responsabilités.

Aussi, pour procéder à leur nomination il convient de modifier le tableau des effectifs et de créer trois postes de rédacteurs-chefs.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies

Après en avoir délibéré

Autorise la création de 3 postes de rédacteur-chef à temps complet à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le Maire

André ROUXEL